

[Logo de l'organisme]

[Nom de l'organisme]

**Commented [14A1]:** Tous les champs dans ce document marqués avec des crochets [ ] doivent être remplis.

## LIGNE DIRECTRICE POUR LA GESTION DES DECHETS PHARMACEUTIQUES

Code:	
Version:	0.1
Crée par:	
Approuvée par:	
Date de la version:	
Signature:	

**Commented [14A2]:** Adaptez aux pratiques existantes de l'organisme.

### Liste de distribution

Copie No.	Distribuée à	Date	Signature	Renvoyée	
				Date	Signature

**Commented [14A3]:** Cela est uniquement nécessaire si les documents sont sous forme papier ; sinon ce tableau devrait être supprimé.

## Historique des modifications

Date	Version	Créé par	Description de la modification
	0.1	14001Academy	Structure documentaire de base

## Table des matières

<b>1. BUT, DOMAINE D'APPLICATION ET AUDIENCE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOCUMENTS REFERENCES .....</b>	<b>3</b>
<b>3. GESTION DES DECHETS PHARMACEUTIQUES .....</b>	<b>3</b>
3.1. CLASSIFICATION DES DECHETS PHARMACEUTIQUES .....	4
3.2. COLLECTE DES DECHETS PHARMACEUTIQUES SUR LE LIEU DE GENERATION .....	4
3.3. MOUVEMENT DES DECHETS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOIN .....	5
3.4. ENTREPOSAGE TEMPORAIRE DES DECHETS PHARMACEUTIQUES DANGEREUX .....	5
3.5. MARQUAGE ET ETIQUETAGE DES DECHETS PHARMACEUTIQUES .....	5
3.6. DEPLOIEMENT DES DECHETS PHARMACEUTIQUES AUPRES DE L'ORGANISME AUTORISÉ À LES PRENDRE EN CHARGE .....	5
<b>4. GESTION DES ENREGISTREMENTS CONSERVÉS SUR LA BASE DE CE DOCUMENT.....</b>	<b>5</b>

## 1. But, domaine d'application et audience

Le but de ce document est de définir le processus de gestion des déchets pharmaceutiques à l'endroit de génération, excepté dans les ménages.

Ce document s'applique à toutes les activités et processus de [nom de l'organisme] dans lesquels les déchets pharmaceutiques sont générés.

Les utilisateurs de ce document sont tous les employés de [nom de l'organisme].

## 2. Documents référencés

- Norme ISO 14001:2015, clause 8.1
- Manuel environnemental
- Politique environnementale
- Procédure pour l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux
- Procédure pour le contrôle opérationnel des aspects environnementaux significatifs
- Liste des exigences des parties intéressées, légales et autres

## 3. Gestion des déchets pharmaceutiques

Les déchets pharmaceutiques, une catégorie particulière de déchets médicaux, sont les médicaments, y compris l'emballage primaire, ainsi que tous les accessoires utilisés pour l'application de tels produits.

Les déchets pharmaceutiques peuvent être:

*Des déchets pharmaceutiques potentiellement dangereux* – déchets qui représentent un risque en cas de mauvaise gestion, et

*Des déchets pharmaceutiques dangereux:*

- **Déchets de médicaments désinfectants** qui contiennent des métaux lourds, ainsi que les médicaments avec une composition qui ne peut être définie, ou en raison de leur composition nécessitent des méthodes de traitement particulières.
- **Médicaments expirés**
- **Médicaments falsifiés**
- **Emballage primaire** où le médicament est emballé ou où un médicament expiré a été emballé.
- **Déchets cytotoxiques et cytostatiques** – y compris les médicaments cytotoxiques et cytostatiques qui deviennent inutilisables, les déchets résultant de l'utilisation, du transport, et de la préparation de médicaments, avec des effets cytotoxiques et cytostatiques, y compris les emballages primaires et tous les équipements utilisés pour la préparation et

L'utilisation de tels produits, les médicaments cytotoxiques et cytostatiques sont des composés toxiques qui ont des effets cancérogènes, neuro-génériques et / ou tératogènes.

- **Déchets des bouteilles pressurisées** sont des déchets de bouteilles pleines ou vides qui contiennent des gaz sous pression avec des anesthésiques, des bronchodilatateurs, ou des inhalateurs, qui sont appliqués comme aérosols, et qui quand elles sont exposées à de hautes températures, peuvent exploser.
- **Déchets chimiques** – déchets à l'état gazeux, liquide, ou solide avec des caractéristiques dangereuses, particulièrement toxicité, corrosivité, inflammabilité, explosivité, cytotoxicité ou toxicité génétique, etc.
- **Objets tranchants** – aiguilles, verre brisé, etc.

### 3.1. Classification des déchets pharmaceutiques

[Titre du poste] est responsable du tri et de la collecte des déchets qui se produisent dans les installations où les déchets pharmaceutiques sont générés, par type de déchets.

### 3.2. Collecte des déchets pharmaceutiques sur le lieu de génération

[Titre du poste] est responsable du tri et de la collecte des déchets de la manière suivante:

- Les médicaments avec une durée de vie expirée, dans leur emballage d'origine, sont conservés dans des boîtes en carton séparées séparément des autres médicaments.
- Les médicaments au-delà de leur emballage sont conservés dans un **sac orange rouge**.
- Les médicaments falsifiés sont conservés dans une zone spécialement sécurisée, et [titre du poste] est responsable de signaler les médicaments falsifiés à l'autorité compétente.
- Les emballages primaires inutilisables et / ou de médicaments avec une durée de vie expirée, sont éliminés dans des **sacs rouges**.
- Les sacs peuvent être remplis au ¾ du volume.
- Les déchets cytotoxiques et cytostatiques sont emballés dans des sacs noirs, à un maximum de 1/3 du volume, conservés dans un container spécial.
- Si nécessaire, fournir une méthode thermique adéquate pour les déchets cytotoxiques et cytostatiques.
- Les emballages primaires de médicaments cytotoxiques et cytostatiques sont conservés dans des **sacs violets**.
- Les objets tranchants sont déployés dans des containers jaunes.
- Les déchets de bouteilles pressurisées sont déposés dans des **containers blancs**.
- Les déchets de bouteilles sous pression ne doivent pas être gardés de force et / ou désactivés.
- Les déchets de bouteilles sous pression doivent être gardés hors de source de chaleur et ne pas être exposés à la lumière du soleil.
- Les déchets chimiques sont emballés dans des containers orange.
- Les objets tranchants sont emballés dans des containers jaunes.
- Les déchets pharmaceutiques dangereux ne doivent pas être traités (incinération, etc.) au sein de l'établissement.

Commented [14A4]:

Commented [14A5]: Adaptez à la législation.

Commented [14A6]: Adaptez à la législation.

Commented [14A7]:

Commented [14A8]: Voir Ligne directrice pour la gestion des déchets médicaux.

Commented [14A9]: Adaptez à la législation.

Commented [14A10]: Adaptez à la législation.

Commented [14A11]: Voir Ligne directrice pour la gestion des déchets médicaux.

Commented [14A12]: Voir Ligne directrice pour la gestion des déchets médicaux.

Commented [14A13]:

[Nom de l'organisme]

- Les déchets chimiques, pharmaceutiques et cytotoxiques sont traités par des méthodes appropriées chimiques ou par incinération dans les centres qui ont les droits pour le traitement des déchets dangereux

### 3.3. Mouvement des déchets au sein de l'établissement de soin

[Titre du poste] est responsable de marquer avec une couleur rouge et des signes appropriés sur le

conteneur des déchets pharmaceutiques dangereux à l'emplacement de stockage temporaire.

Tous les étiquettes sur les emballages de déchets doivent inclure les points suivants :

### 3.4. Entreposage temporaire des déchets pharmaceutiques dangereux

[Titre du poste] veille à ce que la pièce pour l'entreposage temporaire soit :

- Clairement identifiée
- Avoir une ventilation adéquate pour la gestion des déchets
- Avoir une ventilation contrôlée automatiquement
- Avec un contrôle de température assuré

### 3.5. Marquage et étiquetage des déchets pharmaceutiques

Sur les déchets pharmaceutiques dangereux classés et emballés, [titre du poste] place une étiquette avec les informations sur les déchets dangereux avec une dimension minimum de 100 mm x 75 mm,

qui contient les points suivants :

- Symbole pour l'étiquetage des déchets;
- Nom de contenu des déchets;
- Nom du type de déchets;
- Quantité
- Nom et signature de la personne responsable de remplir l'étiquette

### 3.6. Déploiement des déchets pharmaceutiques auprès de l'organisme autorisé à les prendre en charge

[Titre du poste] est responsable du déploiement des déchets pharmaceutiques dangereux auprès de l'organisme autorisé pour la prise en charge et / ou le traitement des déchets et avec cette la

documentation nécessaire.

[Titre du poste] crée le Rapport des déchets déployés après le déploiement des déchets.

**Commented [14A14]:** Voir Ligne directrice pour la gestion des déchets médicaux.

**Commented [14A15]:** Voir ligne directrice pour l'étiquetage des déchets médicaux.

**Commented [14A16]:** Voir Ligne directrice pour la gestion des déchets médicaux.

**Commented [14A17]:** Voir ligne directrice pour l'étiquetage.

**Commented [14A18]:** Adaptez aux pratiques ou règlements.

**Commented [14A19]:** Adaptez à la législation.

## 4. Gestion des enregistrements conservés sur la base de ce document

Nom de l'enregistrement	Code	Conservation		Responsabilité
		Temps de	Emplacement	

[Nom de l'organisme]

		réention		
Rapport des déchets déployés	PR.08.13	2 ans	[bureau de [titre du poste]]	[titre du poste]

Seul [titre du poste] peut accorder à d'autres employés, le droit d'accès aux enregistrements.

**Commented [14A20]:** Si l'enregistrement est sous forme électronique, écrivez le nom du fichier sur l'ordinateur de [titre du poste].